

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2008

TRACTANDA :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 avril 2008 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet).
2. Crédit pour travaux d'endiguements urgents réalisés en 2008 au Plan des Gouilles
3. Budget 2009
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.1.1 Présentation
 - 3.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Présentation
 - 3.2.1.1 Equipement service du feu
 - 3.2.1.2 Achat de mobilier et matériel scolaire
 - 3.2.1.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité
 - 3.2.1.4 Aménagement passage piétons sous le Pont du Stoutz
 - 3.2.1.5 Dénomination des rues
 - 3.2.1.6 Réalisation conduite d'eau, centre Village – Le Steckel
 - 3.2.1.7 Réalisation conduite d'eau, Le Brand – Les Pointes
 - 3.2.1.8 Réalisation conduite d'eau, Le Brand – Les Stilles, avec installation turbine
 - 3.2.1.9 Réalisation conduite d'eau, Villaret – Les Frandières
 - 3.2.1.10 Construction collecteur eaux usées, Le Steckel et teleréseau
 - 3.2.1.11 Glissement Joux de Villaret – Plan des Gouilles
 - 3.2.1.12 Construction et entretien barrages en bois, Les Crapauteires
 - 3.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier pour information
5. Budget 2009 du Foyer St-Joseph
 - 5.1 Budget de fonctionnement
 - 5.1.1 Présentation
 - 5.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.2 Budget des investissements
 - 5.2.1 Remplacement chauffage
 - 5.2.2 Rapport de la Commission financière
 - 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
6. Election de la Commission des naturalisations
7. Divers

Assemblée communale ordinaire, convoquée par un avis dans la « Feuille Officielle » n° 49, dans « Le Messenger », par affichage au pilier public et par convocation « tous ménages ».

Participation : 61 citoyennes et citoyens

M. le Syndic, Joël Brodard, ouvre l'assemblée à 20h15 et salue les participants.

Nomination des scrutateurs : MM. Bertrand Brodard et Bertrand Gaillard

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2008

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation du procès-verbal du 28 avril 2008 :

APPROBATION : OUI 53 / CONTREPARTIE 0

POINT 2. CRÉDIT POUR TRAVAUX D'ENDIGUEMENTS URGENTS RÉALISÉS EN 2008 AU PLAN DES GOUILLES

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Casimir Brodard, Conseiller communal responsable des Endiguements.

M. Casimir Brodard communique qu'un problème de glissement de terrain dans la région Les Joux de Villaret – Plan des Gouilles est survenu durant cette année 2008, si bien que le Conseil communal a dû prendre des mesures urgentes pour assainir cet endroit, afin d'éviter que ce glissement ne se propage en direction des Crapauteires pour s'arrêter dans le ruisseau du Stoutz. Le glissement s'est à nouveau déplacé depuis la dernière intervention.

L'entretien et l'extension du réseau de fossés a dû être exécuté très rapidement, afin de poursuivre le drainage des terrains.

Le coût des travaux réalisés durant les mois de septembre et octobre 2008 s'élève à Fr. 43'355.05. Ces travaux seront subventionnés par le Canton à raison de 25 à 30% et par la Confédération à raison de 30%. Les taux définitifs ne sont pas encore connus.

Etant donné que cette dépense ne figure pas au budget 2008, le Conseil communal a le devoir de soumettre cette dépense pour travaux urgents à l'Assemblée communale pour ratification.

Questions/Remarques

M. Jean-Claude Brodard souhaite savoir quelle entreprise a réalisé les travaux et s'il y a eu un ingénieur. **M. Casimir Brodard** lui répond que l'Entreprise forestière Nicolas Frioud a réalisé les travaux. Aucun bureau d'ingénieurs n'a été mandaté, c'est la Section Lacs et Cours d'eau du Service des Ponts et Chaussées qui a suivi les travaux.

mène à l'école, l'amélioration de la signalisation des sentiers pédestres, l'installation de poubelles dans la région du lac ainsi que divers autres objets.

4. Santé

Dépenses : Fr. 408'640.00 Recettes : Fr. 24'500.00

Dans ce chapitre également, on constate une sensible augmentation des charges liées pour les homes médicalisés, due à la RPT.

Nous notons aussi une augmentation de la demande toujours plus forte dans el cadre des soins à domicile.

5. Affaires sociales

Dépenses : Fr. 536'380.00 Recettes : Fr. 18'100.00

On constate une forte baisse, faisant suite à l'introduction de la RPT. De nouvelles répartitions des charges ont eu lieu dans d'autres rubriques comptables, dans le cadre de la santé et de la culture et loisirs par exemple.

6. Transports et communications

Dépenses : Fr. 415'260.00 Recettes : Fr. 106'070.00

Au niveau des routes communales, divers travaux d'entretien ont été prévus, notamment :

- réfection des fissures de la route de Montsoflo
- participation à la réfection de la place devant l'administration communale
- réfection de la route sur le tronçon Vers l'Eglise – Le Stoutz
- réfection de la route du Steckel, à proximité de la déchetterie
- déplacement des passages piétons au Rohr et au Zible

7. Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 533'440.00 Recettes : Fr. 362'350.00

Dans ce chapitre, nous aurons davantage d'intérêts et d'amortissement, à la suite des nouveaux investissements réalisés dans le cadre du concept de distribution d'eau.

Il est important de noter que nous serons amenés à réviser notre règlement sur la distribution d'eau potable et il faut s'attendre à une hausse du tarif ; nous en profiterons pour revoir également notre règlement d'évacuation des eaux usées. Globalement, ces mesures correctives génèreront un revenu pour la commune et permettront de réajuster le taux d'imposition sur les personnes physiques à la baisse.

Il est également prévu dans ce chapitre l'entretien du mur du cimetière qui est fissuré, et la pose de caniveaux pour la récupération des eaux vers la sortie du cimetière.

8. Economie

Dépenses : Fr. 321'120.00 Recettes : Fr. 320'500.00

Dans le chapitre Economie, on constate une forte baisse, à la suite de la mise en place de la nouvelle Corporation de Triage La Berra, avec gestion individuelle, depuis le 1^{er} juillet 2008.

9. Finances et impôts

Dépenses : Fr. 935'820.00 Recettes : Fr. 4'485'470.00

Comme à l'accoutumée, une certaine prudence est observée quant à la masse d'impôts à venir.

On constate également une augmentation des intérêts à la suite des nouveaux investissements réalisés dans le cadre du concept de distribution d'eau.

Récapitulation des comptes de fonctionnement :

Dépenses : Fr. 5'732'360.00 Recettes : Fr. 5'685'420.00

Il résulte donc un excédent de charges de Fr. 46'940.00.

M. Philippe Kilchoer donne également un aperçu de la situation financière de la Commune.

Capacité financière / référence Service des Communes, situation au 31.12.2007 :

Crédits disponibles	Fr. 1'426'645.-
Capacité d'emprunt	Fr. 5'751'825.-
Capacité totale d'investissement	Fr. 7'178'470.-

Dette par habitant au 31.12.2007 :	Fr. 2'299.-
Dette moyenne par habitant des communes fribourgeoises :	Fr. 2'179.-

Etat des dettes / situation à fin 2008 :

Crédits LIM	Fr. 1'562'105.-
Emprunts bancaires	Fr. 6'845'700.-
Total des dettes	Fr. 8'407'805.-
Montant d'amortissement annuel minimal :	Fr. 309'806.-

Point 3.1.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2009.

Elle a relevé que la couverture de l'approvisionnement en eau, ainsi que celle de la protection des eaux est de respectivement 62% et 76%. Le règlement actuel demande une couverture de minimum 70%, en attendant la nouvelle loi qui fixera ce taux à 100%. Il est important que l'Assemblée soit consciente que, dans un proche avenir, il faudra revoir les tarifs de ces deux services.

Malgré cela, le budget montre un petit excédent de charges de Fr. 46'940.-, ce qui reste acceptable.

Dès lors, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Antoine Gaillard souhaite savoir ce qu'il se passe avec la forêt, il n'y a bientôt plus d'employés ; combien y en a-t-il actuellement ? **M. Casimir Brodard** répond que, lors des discussions pour la Corporation de Triage, les autres communes-membres refusent de participer à une équipe forestière. Actuellement, nous avons deux employés au service de la forêt, dont un à l'assurance. L'employé restant ne pouvant effectuer seul des travaux en forêt, une collaboration a été trouvée avec une Entreprise forestière de la région ; de plus, il aide occasionnellement au service de l'édilité. **M. Antoine Gaillard** estime que c'est dommage, car nous risquons peut-être de prendre du retard dans l'entretien de nos nombreuses forêts. **M. Casimir Brodard** répond que nous ne prendrons pas de retard sur les exploitations forestières. Les subventions ont également diminué, et peu nous seront attribuées avant 2010. **M. Antoine Gaillard** souhaite savoir comment font les autres corporations. **M. le Syndic, Joël Brodard**, intervient en précisant que les autres corporations ont des équipes forestières en commun. Peut-être que dans le futur, nous aurons également une équipe en commun.

M. Jean-Claude Brodard souhaite savoir quelles seront les nouvelles taxes. **M. Philippe Kilchoer** précise qu'il s'agit d'un réajustement des tarifs. Il est pour l'heure difficile de se prononcer sur la teneur de ces nouveaux règlements. Il s'agit d'un travail à réaliser en 2009.

Concernant la RPT, **M. Roger Busch** demande si elle est désormais définitive. **M. Philippe Kilchoer** communique qu'il y a encore des adaptations. En ce qui concerne la classification, cela va changer dès 2011. Actuellement, nous sommes en classe 3. Dès 2011, une péréquation financière communale sera mise en place. Selon les premiers chiffres, la Commune de La Roche serait considérée comme commune riche. Toutefois, le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé sur les chiffres définitifs.

La parole n'est plus demandée. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que le vote du budget de fonctionnement se fera en même temps que le budget d'investissement.

Point 3.2 Budget des investissements

Point 3.2.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, précise que chaque Conseiller présente les investissements concernant son dicastère.

En préambule, **M. Philippe Kilchoer** présente le budget des investissements 2009, avec un excédent de charges de Fr. 2'633'090.-.

Point 3.2.1.1 Equipement service du feu

Présentation par M. Casimir Brodard

Il s'agit d'une dépense budgétisée pour l'achat de divers équipements pour le service du feu (lampes de poches pour casques, pantalons feu, casques Gallet, gants, 1 feu bleu pour le Pinz).

Coût de cet investissement :	Fr. 17'020.-
./ subventions ECAB :	Fr. 5'080.-
./ participation Commune de Pont-la-Ville :	Fr. 3'430.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 8'510.-, financé par les recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour l'équipement du service du feu. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Equipement du service du feu, pour un montant de Fr. 8'510.-, et son financement

APPROBATION : OUI 60 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.2 Achat de mobilier et de matériel scolaire

Présentation par M. Thierry Moret

Le parc informatique de l'école doit être renouvelé, certains ordinateurs datant de plus de 10 ans. De plus, il est prévu de remplacer le mobilier d'une classe. Il s'agit de l'avant-dernière classe.

Coût de cet investissement :	Fr. 28'700.-
./ participation Commune de Pont-la-Ville :	Fr. 5'750.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 28'700.-, financé par les recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour l'achat de mobilier et de matériel scolaire. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée

Approbation

Vote à mains levées

Achat de mobilier et de matériel scolaire, pour un montant de Fr. 28'700.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 58 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.3 Achat d'un véhicule pour l'édilité

Présentation par Mme Isabelle Yerly

Comme vous le savez, le village de La Roche est très accueillant et bien entretenu parce que le service de l'édilité a toujours eu à sa disposition le matériel nécessaire pour remplir sa tâche. Toutefois, un problème se pose actuellement avec le véhicule de la voirie qui n'est plus à même de fonctionner correctement. Il tombe fréquemment en panne, ce qui engendre des frais, une perte de temps et en fin de compte des tâches qui ne peuvent être menées à bien.

C'est donc par un souci d'économie de temps et de moyens financiers que le Conseil est arrivé à la conclusion que le véhicule devait être changé.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 93'000.-, financé par l'utilisation de capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour l'achat d'un véhicule pour l'édilité. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

A la question de **M. Jean-Louis Mooser**, **Mme Yerly** précise que dans le montant de Fr. 93'000.-, il est prévu de récupérer la grue ainsi que le pont basculant installés sur le véhicule actuel.

Approbation

Vote à mains levées

Achat d'un véhicule pour l'édilité, pour un montant de Fr. 93'000.-, ainsi que son financement

APPROBATION : OUI 47 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.4 Aménagement passage piétons sous le Pont du Stoutz

Présentation par Mme Isabelle Yerly

Le Service des Ponts et Chaussées nous a averti que le passage à piétons situé actuellement au Stoutz ne répond plus aux normes, et que s'il arrivait un accident, nous pourrions être tenus pour responsables.

Dès lors, le souci essentiel du Conseil communal est la sécurité des principaux utilisateurs du passage à piétons que sont les enfants de La Roche. A partir de là, le Conseil a choisi la solution la plus pragmatique et la plus efficace. Il se peut qu'il y ait un problème pour les personnes handicapées en raison de la pente. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé une solution qui satisfasse tout le monde et avons respecté notre priorité pour les enfants, compte tenu de la configuration des lieux et comme on le sait, en cas d'accident les principales victimes sont également les enfants.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 19'000.-, financé par les recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour l'aménagement d'un passage piétons sous le Pont du Stoutz. Au vu des analyses effectuées et des réponses obtenues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Mme Lucette Kilchoer souhaite savoir si le passage sera suffisamment large pour y passer avec des poussettes, et sera-t-il éclairé. **Mme Yerly** répond que ce passage sera assez large mais qu'il sera pentu. Il est prévu d'y installer une main-courante ainsi que de l'éclairage. **M. Alain Geiger** se demande comment un handicapé va faire pour traverser la route, vu la forte pente du passage. Ne risquons-nous pas de rencontrer des problèmes avec des associations de défense des handicapés ? **Mme Yerly** communique que ce point a été examiné et des renseignements ont été pris auprès de différents Services de l'Etat. Il s'avère que dès le moment où l'Assemblée accepte cet investissement, nous ne devrions rencontrer aucun problème.

Approbation

Vote à mains levées

Aménagement passage piétons sous le Pont du Stoutz, pour un montant de Fr. 93'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 44 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.5 Dénomination des rues

Présentation par Mme Mireille Scherly

La législation cantonale nous oblige à nommer nos rues et numéroter nos maisons.

Après plus d'une année de travail, la commission communale de nomenclature vous a présenté au printemps les futurs noms de nos rues. Les services de secours, les livreurs, les visiteurs seront satisfaits de trouver leur chemin plus facilement.

Le dossier ayant été approuvé par la Commission Cantonale de Nomenclature avec quelques modifications, nous procéderons durant l'année 2009 à la pose des plaques. Les citoyens seront informés durant le printemps de leur nouvelle adresse.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 56'060.-, financé par l'utilisation de capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la dénomination des rues. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

A la question de **M. Hervé Droux** de savoir s'il est possible de consulter les plans, **Mme Scherly** répond qu'une séance d'information a eu lieu le printemps dernier et qu'à cette occasion, il était possible de voir les plans. Il est toutefois encore possible de consulter les plans à l'administration communale.

Approbation

Vote à mains levées

Dénomination des rues, pour un montant de Fr. 56'060.-, et son financement

APPROBATION : OUI 47 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.6 Réalisation conduite d'eau, centre Village – Le Steckel

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Il s'agit de la conduite d'eau qui va être réalisée depuis le restaurant Le Granit jusque chez M. Claude Risse, en passant par Les Planches.

Coût de cet investissement :	Fr. 287'000.-
./ subventions fédérales :	Fr. 35'900.-
./ subventions cantonales :	Fr. 33'000.-
./ subventions ECAB :	Fr. 43'000.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 287'000.-, financé par un emprunt.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la réalisation de la conduite d'eau, centre Village – Le Steckel. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Antoine Gaillard souhaite savoir si l'ancienne conduite du Steckel est donc foutue. **M. Jérôme Tinguely** précise qu'elle n'est pas foutue, mais avec la nouvelle conduite envisagée, nous allons pouvoir effectuer un bouclage et, en temps de sécheresse ou si nous sommes en manque d'eau, nous pourrions prendre de l'eau au réservoir du Marais à Pont-la-Ville.

Approbation

Vote à mains levées

Réalisation de la conduite d'eau, centre Village – Le Steckel, pour un montant de Fr. 287'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 54 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.7 Réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Pointes

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Actuellement, le trop-plein du réservoir des Pointes descend la crierie des Frandières et traverse Sur le Brand. Durant l'été 2008, cette conduite a été mise sous pression, et elle n'a pas tenu la pression. C'est pourquoi nous voulons réaliser une nouvelle conduite pour que le trop-plein se déverse directement dans le nouveau réservoir du Brand, actuellement en construction.

Coût de cet investissement :	Fr. 75'000.-
./ subventions fédérales :	Fr. 18'750.-
./ subventions cantonales :	Fr. 17'250.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 75'000.-, financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Pointes. Au vu des réponses reçues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Jérôme Tinguely fournit encore quelques explications techniques, à la suite des questions de **M. Antoine Gaillard**.

Approbation

Vote à mains levées

Réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Pointes, pour un montant de Fr. 75'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 52 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.8 Réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Stilles, avec installation turbine

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Actuellement, la conduite d'eau entre Le Brand et Les Stilles est défectueuse, il n'y a pas partout le même diamètre. Les sources des 3 Gormanda sont actuellement dans le même tuyau, et ce sont celles qui brunissent le plus. C'est pourquoi nous souhaitons aussi séparer les Stilles des 3 Gormanda, afin d'avoir une eau la plus propre et la plus claire possible.

Par la suite, l'idée nous est venue, avec l'eau des Stilles qui a un débit important, de réaliser une installation de turbinage afin de produire de l'électricité. Le coût de l'installation est de Fr. 500'000.- et de Fr. 300'000.- pour le turbinage, soit au total de Fr. 800'000.-.

L'installation de turbinage produirait environ 155'000 kWh par année, et rapporterait un revenu d'environ Fr. 50'000.-.

Coût de cet investissement :	Fr. 800'000.-
./ subventions fédérales :	Fr. 125'000.-
./ subventions cantonales :	Fr. 115'000.-

Le montant total de cet investissement s'élève à Fr. 800'000.-, financé par un emprunt.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Stilles, avec installation turbine. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Jérôme Tinguely répond encore à quelques questions de **M. Antoine Gaillard**.

Approbation

Vote à mains levées

Réalisation de la conduite d'eau, Le Brand – Les Stilles, avec installation turbine, pour un montant de Fr. 800'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 54 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.9 Réalisation de la conduite d'eau, Villaret – Les Frandières

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Afin de répondre à diverses exigences dans le cadre de la défense-incendie, il est prévu de réaliser une conduite d'eau au lieu-dit Le Marais, à savoir depuis

l'intersection de la route communale des Frandières jusqu'au lieu-dit Les Frandières.

Coût de cet investissement :	Fr. 84'000.-
./ subventions fédérales :	Fr. 10'500.-
./ subventions cantonales :	Fr. 9'660.-
./ subventions ECAB :	Fr. 12'600.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 84'000.-, financé par l'utilisation des capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la réalisation de la conduite d'eau, Villaret – Les Frandières. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Concernant la défense-incendie, **M. Christophe Tinguely** souhaite savoir s'il existe des exigences, notamment pour la région des Adreys. **M. Jérôme Tinguely** communique que, à sa connaissance, il n'existe pas encore de normes. Dans le cadre de ce dossier, nous profitons des travaux qui doivent être réalisés pour l'épuration afin de couvrir le quartier en défense-incendie.

Lors de l'Assemblée de décembre 2006, **M. Roger Busch** relève que nous avons accepté un budget global pour le concept global du réseau d'eau. Ces montants étaient-ils déjà prévus ? Et qu'en est-il des coûts pour les travaux actuellement en cours : les budgets sont-ils respectés ? **M. Jérôme Tinguely** précise que ce qui est soumis au vote ce soir n'a pas été prévu dans le cadre du concept. Concernant les travaux actuels, les budgets sont pour l'heure tenus et il n'y a aucun dépassement de budget pour le moment.

Approbation

Vote à mains levées

Réalisation de la conduite d'eau, Villaret – Les Frandières, pour un montant de Fr. 84'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 53 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.10 Construction collecteur eaux usées, Le Steckel et télé-réseau

Présentation par M. Jérôme Tinguely

Il s'agit de la construction d'un collecteur d'eaux usées dans le secteur du Steckel, qui sera installé dans la même fouille que l'eau potable, qui va partir depuis Les Planches, chez Mme Gisèle Bapst, jusqu'au Steckel, chez Mme Cécile Risse.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 22'000.-, financé par les taxes de raccordement.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la construction du collecteur d'eaux usées, Le Steckel et télé-réseau. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Jérôme Tinguely répond ensuite à diverses questions de **Mme Josiane Bapst**, concernant l'emplacement du collecteur. **Mme Josiane Bapst** souhaite également savoir comment cela se passe avec le télé-réseau. **M. Jérôme Tinguely** précise que le télé-réseau est installé par Gruyère Energie, et que ce sont eux qui effectueront un sondage afin de connaître le nombre de ménages intéressés à se raccorder. A partir d'un certain pourcentage, les travaux de raccordement seront effectués, et les raccordements privés seront à charge des propriétaires privés. **Mme Josiane Bapst** demande encore si la Commune ne peut pas faire le nécessaire afin d'obtenir Bluewin TV car, selon elle, le télé-réseau est dépassé. **M. Jérôme Tinguely** précise que le télé-réseau est encore installé dans bien des communes, et il n'est pas encore dépassé.

M. Philippe Kilchoer tient à apporter quelques précisions concernant Bluewin TV, ce point ayant déjà été débattu au sein du Conseil. A son grand regret, il n'a pas réussi à faire passer cet investissement pour l'année 2009, car une majorité n'a pas été trouvée au sein du Conseil. Il est vrai qu'il s'agit d'une situation un peu tirée par les cheveux, à savoir que Swisscom a équipé un certain nombre de communes sans frais pour ces dernières. En ce qui nous concerne, la première offre était de Fr. 140'000.- puis a été renégociée à Fr. 100'00.-. **M. Philippe Kilchoer** apporte son avis sur l'offre de Bluewin TV, qui diffuse 120 chaînes contre environ 40 pour Gruyère Energie SA. Gruyère Energie couvre un pourcentage réduit de la population par rapport à Bluewin TV, qui couvrirait 97% de la population et qui offre beaucoup d'autres services. **M. Philippe Kilchoer** propose de faire un sondage au niveau de l'Assemblée communale, afin de voir si un tel investissement pourrait être proposé dès la prochaine Assemblée, en l'occurrence l'Assemblée des comptes.

Sondage sans aucune valeur de vote :

33 citoyens sont favorables à ce que cet investissement soit proposé lors de la prochaine Assemblée.

A l'issue de ce sondage, **M. Philippe Kilchoer** constate qu'une large majorité de citoyens s'intéresse à ce projet.

M. Christophe Tinguely souhaite savoir ce qui va se passer pour tous les clients qui sont actuellement raccordés à Gruyère Energie et qui ont fait les investissements nécessaires. Devraient-ils encore payer des taxes ? Et que se passera-t-il si 50% des clients actuels de Gruyère Energie optent pour Bluewin TV ? Gruyère Energie va-t-il continuer à nous desservir ? **M. Philippe Kilchoer** précise que tous les propriétaires qui se raccordent au télé-réseau de Gruyère Energie doivent payer une taxe de raccordement d'approximativement de Fr. 2'500.-, alors qu'avec Bluewin TV, aucune taxe ne devra être payée. Il ne pense pas que Gruyère Energie va abandonner les clients et ne plus les desservir, étant donné que des investissements ont été entrepris. Toutefois, personne ne peut savoir ce que Gruyère Energie va faire si on amène un concurrent. C'est peut-être un risque d'avoir une réaction de Gruyère Energie, qui ne va plus continuer à investir davantage sur notre Commune.

Pour en revenir à la construction du collecteur au Steckel, **M. David Birbaum** souhaite savoir où il devra se raccorder, et rappelle qu'une convention avait été signée en 1994. **M. Jérôme Tinguely** communique que le Conseil examinera cette convention et reprendra contact avec M. Birbaum.

Approbation

Vote à mains levées

Construction collecteur eaux usées, Le Steckel, et téléseu, pour un montant de Fr. 22'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 46 / CONTREPARTIE 1

Point 3.2.1.11 Glissement Joux de Villaret – Plan des Gouilles

Présentation par M. Casimir Brodard

Il s'agit de l'entretien des travaux qui ont été réalisés durant cet été sur le glissement Joux de Villaret – Plan des Gouilles. Cela a été demandé par la Section Lacs et Cours d'eau, afin que les fossés réalisés cet été ne soient pas à nouveau remplis.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 10'000.-, financé par les recettes courantes.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour le glissement Joux de Villaret – Plan des Gouilles. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Approbation

Vote à mains levées

Glissement Joux de Villaret – Plan des Gouilles, pour un montant de Fr. 10'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 52 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.1.12 Construction et entretien de barrages en bois, Les Crapauteires

Présentation par M. Casimir Brodard

Il s'agit de la construction de 2 barrages en bois aux Crapauteires, situés près du pont du mono-rail, et de la consolidation de 2 barrages existants

Coût de cet investissement :	Fr. 108'000.-
./ subventions fédérales :	Fr. 38'940.-
./ subventions cantonales :	Fr. 31'860.-

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 108'000.-, financé par l'utilisation de capitaux.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement 2009 pour la construction et l'entretien de barrages en bois, Les Crapauteires. Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Robert Lehmann demande qui va réaliser les travaux, si nous n'avons plus de forestiers ? **M. Casimir Brodard** communique qu'il s'agit, pour la plus grande partie, de travaux de génie civil. Des coupes de bois devront également être effectuées.

Approbation

Vote à mains levées

Construction et entretien de barrages en bois, Les Crapauteires, pour un montant de Fr. 108'000.-, et son financement

APPROBATION : OUI 55 / CONTREPARTIE 0

Point 3.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissements pour l'année 2009. Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 2'633'090.-.

Au vu des analyses effectuées, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissements par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

Point 3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2009

APPROBATION : OUI 59 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2009

APPROBATION : OUI 56 / CONTREPARTIE 0

POINT 4. PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER POUR INFORMATION

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Philippe Kilchoer, Conseiller communal responsable des finances.

M. Philippe Kilchoer précise que pour répondre aux exigences de la Loi sur les Communes, le plan financier doit être présenté, pour information, lors de l'Assemblée communale.

Il s'agit d'un fil conducteur qui est imposé par le Service des Communes. Il représente une vue de la situation financière de la Commune sur 5 ans et permet d'analyser les moyens d'investissement en notre possession.

Différents graphiques liés à ce plan financier sont présentés à l'écran et des commentaires sont apportés.

Questions/Remarques

Aucune question de l'Assemblée.

POINT 5. BUDGET 2009 DU FOYER ST-JOSEPH

Point 5.1 Budget de fonctionnement

Point 5.1.1 Présentation

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud précise que les prix de pension pour 2009 sont fixés entre Fr. 97.- et Fr. 100.- / jour. Il présente le budget 2009 à l'écran et le commente.

Concernant les contributions des communes, **M. Dominique Perroud** précise que La Roche ne paie pas pour ses ressortissants, ce qui revient à une subvention que le Foyer fait à la Commune d'environ Fr. 100'000.-.

Il résulte du budget de fonctionnement 2009 un excédent de produits de Fr. 3'500.-.

Point 5.1.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2009.

Au vu de l'équilibre des comptes, la Commission préavis favorablement son acceptation par l'Assemblée communale

Questions/Remarques

Aucune question de la part de l'Assemblée.

Point 5.2 Budget des investissements

Point 5.2.1 Remplacement du chauffage

M. le Syndic, Joël Brodard, passe la parole à M. Dominique Perroud, Directeur du Foyer St-Joseph.

M. Dominique Perroud relève que des informations ont déjà été données dans le journal L'Expression Villageoise. Il précise que le chauffage actuel est à mazout. Le va-et-vient financier avec ce mazout est un élément qui nous incite à changer. L'Ordonnance pour la Protection de l'Air nous demande également de changer notre centrale à mazout jusqu'en 2015. Néanmoins, nous ne souhaiterions pas être surpris par une panne et devoir changer précipitamment notre chauffage. Plusieurs arguments plébiscitent le chauffage à bois : pratique, sûr, ainsi que les aspects écologique, économique et politique. **M. Dominique Perroud** présente et explique la solution choisie, à savoir les plaquettes à bois.

L'investissement pour le remplacement de ce chauffage s'élève à Fr. 270'000.-.

Il est également prévu un investissement de Fr. 20'000.- pour la construction d'une tonnelle et des aménagements extérieurs et Fr. 20'000.- pour le renouvellement de matériel de nettoyage.

Le total des investissements est de Fr. 310'000.-, financé entièrement par des fonds propres.

Point 5.2.2 Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2009.

Au vu des explications et analyses effectuées, la Commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'Assemblée communale.

Questions/Remarques

M. Robert Lehmann souhaite savoir s'il est possible d'augmenter la puissance, en cas de construction d'appartements protégés. **M. Dominique Perroud** précise que si nous arrivons à mieux isoler le bâtiment actuel, afin de répondre aux normes Minergie, nous pourrions diminuer notre consommation.

M. Jean-Claude Brodard demande si la Commune a examiné la possibilité de créer un thermo-réseau. **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond qu'une étude avait

été effectuée par un bureau, qui nous avait répondu que les bâtiments communaux étaient trop éloignés les uns des autres. Ce projet a été abandonné.

M. Claude Yerly intervient en signalant qu'en 2007, le Groupe E avait eu un projet d'installer un chauffage thermo-réseau dans la Halle Brodard SA. Ce projet a-t-il été plus loin ? Cela aurait été intéressant pour la Halle, l'école, l'Eglise. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que ce projet n'a pas été plus loin.

Concernant les fonds propres, **M. Bertrand Gaillard** demande s'il n'est pas envisageable de construire un deuxième immeuble afin d'utiliser ces fonds propres. Il pourrait s'agir d'appartements protégés. **M. Dominique Perroud** répond que c'est actuellement la grande tendance des appartements protégés. Il n'est cependant pas certain que cela réponde à un besoin dans notre village.

Point 5.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Vote à mains levées

Budget de fonctionnement 2009 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 52 / CONTREPARTIE 0

Vote à mains levées

Budget des investissements 2009 du Foyer St-Joseph

APPROBATION : OUI 57 / CONTREPARTIE 0

POINT 6. ELECTION DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

M. le Syndic, Joël Brodard, communique que, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le Droit de Cité Fribourgeois, diverses modifications sont intervenues, dont certaines concernent les communes.

En effet, le Conseil communal sera désormais l'autorité compétente pour décider de l'octroi du droit de cité communal.

Pour répondre à cette obligation, la nouvelle Loi prévoit que chaque commune doit impérativement instituer une commission des naturalisations, composée de 5 à 11 personnes, lesquelles doivent être choisies parmi les citoyennes et citoyens actifs domiciliés dans la commune et élus par l'assemblée communale pour la période administrative.

La tâche de cette commission sera notamment d'entendre chaque requérant, respectivement son conjoint le cas échéant, afin de s'assurer que les conditions d'intégration prévues par la loi sont remplies.

La Commission devra ensuite rendre un préavis à l'intention du Conseil communal. Ce préavis constitue une étape importante puisqu'il contient les éléments nécessaires aux conditions d'intégration et à l'analyse du dossier par le Conseil communal.

Le Conseil vous propose la candidature de
M. Edmond Bourguet
M. Alain Geiger
Mme Madeleine Gremaud
M. André Kolly
M. Christophe Tinguely

Questions/Remarques

Aucune question ou autre proposition de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Election de la commission des naturalisations pour la période administrative 2009/2011, à savoir :

**M. Edmond Bourguet
M. Alain Geiger
Mme Madeleine Gremaud
M. André Kolly
M. Christophe Tinguely**

APPROBATION : OUI 55 CONTREPARTIE 0

POINT 7. DIVERS

Information sur la révision du PAL

Mme Mireille Scherly informe qu'une délégation du Conseil communal et de la Commission d'aménagement s'est rendue à Fribourg au Service des Constructions et de l'Aménagement.

La surface en zone résidentielle disponible aujourd'hui est de 259'517m². Durant les 15 prochaines années, il sera admis une surface de 90'056m² pour la construction. Il reste dès lors un surdimensionnement de 169'461m² sur notre commune.

La Commission d'aménagement devra examiner toutes les possibilités afin de réduire ce surdimensionnement. Des contacts seront pris avec les propriétaires au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

A la suite de différentes questions concernant l'éventuel remboursement des taxes d'épuration payées par certains propriétaires, **M. Philippe Kilchoer** communique que les taxes seront certainement remboursées, mais que des calculs devront encore être effectués. Il se peut que les propriétaires qui ont du terrain en zone et qui n'ont pas encore construit soient pénalisés. Toutefois, aucune décision n'a pour l'heure été prise.

Information sur la 2^{ème} année d'école enfantine

M. Thierry Moret communique qu'un sondage a été effectué auprès des parents concernés pour l'introduction éventuelle d'une 2^{ème} année d'école enfantine à la rentrée 2009/2010. Au vu des résultats de ce sondage, la 2^{ème} année d'école enfantine ne sera pas introduire à la prochaine rentrée scolaire. Pour rappel, cette 2^{ème} année d'école enfantine sera obligatoire au plus tard en 2013.

Intervention de M. Claude Corboz, du Restaurant L'Unique

M. Claude Corboz intervient en précisant qu'il a adressé un courrier au Conseil communal il y a environ deux mois, concernant l'entretien et l'éclairage de la route menant au Port, et n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

M. le Syndic, Joël Brodard, précise que le Conseil communal a bien reçu ce courrier et va prochainement y répondre. A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'installer l'éclairage public sur cette route, vu le projet en cours d'étude par le Football-Club concernant l'éventuel déplacement de leur buvette.

M. Claude Yerly souhaite apporter une précision. En effet, l'investissement pour les fouilles, les socles et les câbles ont été pris en charge par la Société du Port de la Serbache. Il ne manque que les lampadaires à poser. Il relève que le Restaurant L'Unique a créé des emplois, diverses personnes de la région y travaillent. **M. Claude Yerly** regrette que la Commune n'ait pas donné suite aux diverses demandes concernant l'éclairage.

Mme Isabelle Yerly souhaite apporter un complément d'information. Comme l'a déjà dit M. le Syndic, il n'est pas prévu d'éclairer la route ; par contre, il est prévu d'installer deux lampadaires, un sur le parking et un sur la montée avant le terrain du FC. Pour la suite, il est prévu d'attendre le projet du FC ; de plus, le sentier du lac de la Gruyère va également passer dans le secteur, et nous ne connaissons pas le tracé définitif pour l'instant. Nous ne souhaitons pas entreprendre des travaux trop vite pour après ne pas être dans le tir avec l'éclairage.

M. Philippe Gremaud précise qu'en ce qui concerne le FC, il ne s'agit que d'un projet pour l'instant.

M. Claude Corboz signale encore qu'il y a des trous sur le parking ainsi que des branches qui gênent. **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond que nous prenons note et que nous ferons le nécessaire.

Intervention de M. Meinrad Kolly – Augmentation de trafic route de Pont-la-Ville

M. Meinrad Kolly intervient concernant l'augmentation de trafic sur la route de Pont-la-Ville, due notamment au développement de la zone du lac. **M. le Syndic, Joël Brodard**, communique que le Conseil examinera ce problème.

Intervention de M. Robert Lehmann – Déneigement

M. Robert Lehmann souhaite savoir ce qui fait foi pour le déneigement : les boîtes aux lettres ou les routes communales ? **M. le Syndic, Joël Brodard**, répond que ce sont les boîtes aux lettres, et que c'est une question de logique en

fonction de la distance entre la boîte aux lettres et la route communale. Chacun sera à même de juger.

Intervention de M. Hervé Droux – Passage piétons pour le lotissement Scherwyl

M. Hervé Droux demande l'installation d'un passage piétons pour le lotissement Scherwyl, où des villas se construisent. **M. le Syndic, Joël Brodard**, précise que nous nous renseignerons et ferons le nécessaire.

Intervention de M. Christophe Tinguely – Construction réservoir du Brand

Concernant la construction du réservoir du Brand, **M. Christophe Tinguely** aimerait savoir si les travaux ont pris du retard et pourquoi la piste n'est pas rendue à la station pour l'exploitation de la piste de luge et de la piste de ski, et à quel moment elle sera rendue ? **M. Jérôme Tinguely** répond que du retard a été pris dans la procédure de permis de construire. Nous n'avons reçu le permis de construire qu'au début septembre 2008, et les travaux ont débuté de suite. La restitution de la piste de ski se fera samedi 20 décembre, d'entente avec M. Philippe Gaillard, Chef d'exploitation.

Intervention de M. Roger Busch – Place de la Halle

A la question de **M. Roger Busch** s'il est prévu de faire quelque chose avec la Place de la Halle, **M. le Syndic, Joël Brodard**, communique que ce problème a été examiné, mais qu'il n'a pas pu être mis au budget 2009 pour des raisons financières. Toutefois, il faudra le prévoir prochainement.

Au terme de cette Assemblée et la parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic, Joël Brodard**, souhaite, au nom du Conseil communal, de bonnes Fêtes de fin d'année et une bonne année 2009.

L'Assemblée est levée à 22h15.

Joël Brodard
Syndic

Ariane Menoud
Secrétaire